

Le Lièvre

Le Lièvre se rencontre partout en Belgique. Sa prédilection pour les milieux ouverts (champs, prairies, landes, pelouses naturelles) est évidente mais on peut aussi le trouver en forêt.

Son milieu idéal serait constitué d'une alternance de cultures et de prairies parsemées de petits bosquets ou de landes boisées assez étroites. Notre pays lui offre encore de bonnes conditions de maintien. Toutefois le Lièvre, au cours des dernières années, s'est considérablement raréfié même si localement parfois, ses effectifs sont encore assez fournis. Pourquoi donc ? Plusieurs facteurs sont responsables de cet état de choses. Nous allons les passer en revue brièvement :

Le trafic routier :

Les cas de mortalité dus à des accidents, sont évalués à environ 30 p.c. des Lièvres trouvés morts (Lièvres tués à la chasse exclus). La zone affectée par le trafic automobile s'étendrait sur 400 m de part et d'autre des axes routiers. L'intensification du trafic et la densification du réseau routier constituent donc un facteur important dans la raréfaction de cette espèce.

Les pesticides :

Le Lièvre s'est avéré très sensible à l'intoxication par les pesticides et notamment à l'action des organochlorés utilisés comme insecticides et à celle de certains désherbants (gramoxone par exemple).

En Pologne, où l'agriculture est pratiquée de façon beaucoup moins intensive qu'ici, les chercheurs esti-





ment que chaque année, 56 p.c. des Lièvres adultes et 20 p.c. de jeunes sont exposés aux traitements agricoles...

Les machines agricoles :

Les travaux des champs (fauchage des foin, moisson) sont une des causes principales de mortalité chez les Levrauts. En France, les pertes annuelles dues aux machines sont estimées à 30 p.c. des jeunes environ ! Cet impact peut encore être aggravé du fait que certains agriculteurs fauchent leurs champs suivant la méthode des cercles concentriques...

Les dérangements que les chiens errants provoquent.

La modification des paysages agricoles :

L'intensification de l'agriculture s'est accompagnée d'une banalisation désolante de nos campagnes : haies vives, fossés, telus, petits bosquets, bouquets d'arbres ont été arrachés, comblés, arasés de façon à fournir aux machines les grands espaces nus où elles travaillent toujours plus vite... Les endroits naguère utilisés comme abris ou comme refuges par le Lièvre ont ainsi progressivement disparu...

A toutes ces causes déjà extrêmement compromettantes pour le maintien du Lièvre dans nos zones rurales vient s'en ajouter une dernière qui hélas n'est pas la moindre.

Le Lièvre est en effet désigné comme gibier par la loi de 1882 sur la chasse et à ce titre, chaque automne, ses populations sont déclimées par les chasseurs. Si ces derniers commencent à comprendre que l'on puisse instaurer des plans de tir pour les grands ongulés (cerf, Chevreuil) il n'en va pas de même pour le Lièvre et pourtant...

A vrai dire, il serait bien difficile en Belgique d'établir un plan de gestion pour cette espèce car on ne dispose d'aucune étude sur la démographie du Lièvre dans notre pays. Toutefois, on sait qu'une base produit généralement 7 à 8 petits par an dont 2 à 3 seulement vivent encore à l'époque de la chasse. Logiquement, le nombre maximum d'individus qu'il est possible de prélever en automne ne devrait donc pas dépasser 30 à 50 p.c. des individus présents. Et c'est bien le drame car je connais peu de chasseurs qui accepteraient de ne tuer qu'un Lièvre sur trois qu'ils rencontrent!

Certains ont pensé pouvoir pallier cette raréfaction de leur « gibier » en important en masse des animaux dits de « repeuplement ». Toutefois cette pratique de plus en plus courante dans les milieux cynégétiques est malsaine et constitue une menace de plus pour nos populations sauvages. En effet, ces Lièvres d'importation peuvent véhiculer certaines maladies et les transmettre aux populations autochtones. C'est

ainsi que la tularémie (transmissible à l'homme) a fait son apparition en Europe occidentale.

D'autre part, ils sont caractérisés par un matériel génétique quelque peu différent de celui de nos Lièvres indigènes ce qui a pour effet de modifier dans les produits des croisements éventuels les caractères propres aux souches locales généralement mieux adaptées à leur milieu.

Pour remédier à pareille situation, les mesures à prendre sont nombreuses et assez urgentes. N'espérant toutefois guère au niveau des instances régionales une prise de conscience rapide de la gravité de la situation du Lièvre en particulier, de notre faune en général, nous pensons qu'au niveau communal, les élus pourraient être plus attentifs au problème et mettre en œuvre les moyens dont ils disposent pour les résoudre.

La plupart des communes possèdent des terrains sur lesquels elles jouent le droit de chasse. Il est donc possible au pouvoir communal d'inclure dans le cahier des charges certaines dispositions particulières visant à restreindre la liberté d'action des chasseurs.

- Interdire ou contingenter le tir du Lièvre
- interdire la mise en liberté d'animaux de repeuplement
- délimiter certaines zones où toute chasse est interdite...

D'autre part, il est possible à un Conseil communal :

- de renoncer à l'utilisation de pesticides de synthèse le long des voies communales
- gestion de certaines zones dites marginales en réserves naturelles
- d'adopter une politique en faveur de la restauration du milieu rural :
 - aide aux personnes désireuses de garder leurs haies vives, leurs vergers...
 - plantation de nouvelles haies, de bosquets
 - arrêt du fauchage systématique et trop précoce des talus du bord des routes.
- d'encourager l'agriculture biologique
- de sensibiliser les agriculteurs à la disparition du Lièvre en leur indiquant comment ils peuvent parfois éviter des massacres ou aménager certaines petites portions de leurs exploitations (bandes herbeuses intercalaires, cultiver des parcelles longues et étroites...).

R.M. Libois
Conservateur RWOB